

Date de dépôt : 4 mai 2016

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite de M. André Python : Renaturation du Foron

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La renaturation du Foron, suite à des débordements, est une évidence pour protéger la commune de Puplinge, qui à l'époque avait dû financer des digues sur France pour se protéger des crues.

Actuellement, les terrains situés en France et prévus pour élargir le cours du Foron sont devenus constructibles et ont été construits, repoussant ainsi le problème sur Suisse. Des bassins de rétentions sont prévus sur la commune de Juvigny.

Mes questions sont les suivantes :

- Qu'est-ce qui est prévu et a été fait suite au contrat de rivières de 2004 entre la Suisse et la France ?*
- Combien Genève doit-il verser à la France pour financer les bassins de rétention sis sur la commune de Juvigny ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le contrat de rivière du Foron a été signé le 22 janvier 2004 par l'Etat de Genève et les autorités françaises concernées par le Foron et est piloté par le Syndicat intercommunal du Foron du Chablais genevois (SIFOR). Par leur signature, les multiples partenaires du contrat se sont engagés à financer et réaliser 93 actions pour un coût total de plus de 19 millions d'Euros. Ces actions ont pour buts principaux :

- d'améliorer la qualité des eaux de la rivière;
- de protéger les personnes et les biens contre les inondations;
- de renaturer les rives du cours d'eau et de l'entretenir.

Le bassin versant du Foron s'étend sur huit communes françaises et trois communes suisses et concerne plus de 51 000 habitants (dont 35 520 en France et 15 650 en Suisse).

L'Etat de Genève s'est engagé sur 19 actions pour un montant total de 2,8 millions d'Euros, soit 14,7% des engagements financiers globaux.

A fin 2015, 68 des 93 actions englobées dans le contrat Foron ont été réalisées ou sont en cours de chantier, dont par exemple :

- la construction des bassins écrêteurs des crues de Marsaz et Juvigny qui permettront de stocker sur territoire français plus de 130 000 m³ en cas de crue de la rivière;
- la restauration de 22 hectares de zones humides sur France;
- la renaturation du Foron sur Ambilly qui a permis de protéger différents habitations de Thônex et d'Ambilly contre les inondations;
- l'adaptation de ponts et d'ouvrages d'art pour permettre le passage des crues.

Le projet de renaturation du Foron à Puplinge est une des 93 actions du contrat, dont le financement est assuré à 50% par l'Etat de Genève et à 50% par les partenaires français.

Deux autres projets vont être lancés en 2016 avec pilotage par le SIFOR. D'une part, il s'agit de la restauration du cours d'eau sur le secteur de la Martinière. D'autre part, il est prévu de développer un projet de renaturation de l'embouchure du Foron dans l'Arve à Villette (Thônex), puisque les terrains nécessaires sont en cours d'acquisition par les Services industriels de Genève dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration de Villette.

Par ailleurs, en France voisine, les deux bassins de gestion des crues de Marsaz et Juvigny sont en cours de réalisation. Le montant total de cette opération, y compris les travaux de génie civil, le foncier et les indemnisations ainsi que les honoraires aux mandataires, s'élève à 5 355 316 Euros. La participation du canton de Genève, via le budget de fonctionnement du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche, est de 40%, soit 2 142 000 Euros.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP